

INFORMATION AU PATIENT AUTO-PRELEVEMENT VAGINAL



Laboratoire de Biologie Médicale Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres 4 Rue du Dr Michel Binet 79350 FAYE L'ABBESSE

> Tel: 05.49.68.30.55 Fax: 05.49.80.81.94

PRE-MO-071.V1 Approuvé le 31/03/2020

Le prélèvement vaginal peut permettre, selon la prescription du médecin, de mettre en évidence une infection bactérienne, une mycose ou une infection sexuellement transmissible (Chlamydia/Gonocoque).

PRECONISATIONS POUR LE PRELEVEMENT

<u>Eviter de réaliser le prélèvement pendant les règles.</u>

Le kit de prélèvement contient un écouvillon fin et un tube contenant un milieu de transport.

1/ Sortez l'écouvillon fin de son emballage en prenant soin de ne pas toucher son extrémité et gardez-le en main.

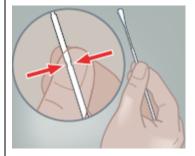
Si l'extrémité a été touchée, si l'écouvillon a été déposé ou est tombé, demandez un nouveau kit de prélèvement.

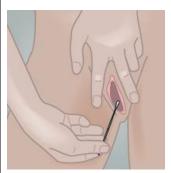
Tenez l'écouvillon en plaçant le pouce et l'index au milieu de la tige de l'écouvillon.

2/ Introduire délicatement l'écouvillon dans le vagin sur environ 5 cm de profondeur puis faire pivotez doucement l'écouvillon contre les parois du vagin pendant 10 à 30 secondes.

3/ Retirer l'écouvillon et le placer dans le tube









4/ Casser la tige de l'écouvillon au niveau de la ligne de cassure (laisser l'écouvillon dans le tube). Ne pas vider le contenu du tube.

<u>ATTENTION</u>: si du liquide contenu dans le tube s'est répandu sur la peau, lavez la zone affectée à l'eau et au savon. Si du liquide contenu dans le tube est entré au contact des yeux, rincez immédiatement les yeux à l'eau. Consultez un médecin en cas d'apparition d'une irritation.

5/ Rebouchez le tube et serrez bien le bouchon.





En cas de prélèvement au CHNDS :

- Remettre le tube au personnel soignant ou au laboratoire

En cas de prélèvement à domicile :

- Identifier le tube :
 - nom usuel ou marital
 - nom de naissance
 - prénom
 - date de naissance
 - sexe (F ou M)
- Noter la date et l'heure du prélèvement
- Transmettre le prélèvement au laboratoire **dans les 24 heures** qui suivent le prélèvement.
- Joindre les documents nécessaires à la prise en charge de la demande, s'ils n'ont pas été déjà transmis au laboratoire précédemment (ordonnance, bon de consultation...).